

18 FR. LE REPUBLICAIN 5 CENT. LE NUMERO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS... ON S'ABONNE... Lyon... Rhône... Dépt... A Lyon, rue Centrale, 3.

REDICTION... Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRUNAND.

ADMINISTRATION... Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.

ANNONCES... Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne. Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.

Lyon, 17 mars.

Les citoyens porteurs de pétitions pour le rappel du général Bugeaud sont priés de les rapporter au bureau du Republicain, dans le plus bref délai.

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, du Rhône, Au Rédacteur du Republicain.

Citoyen, Un scandale comme la réaction en sait faire, vient de jeter dans l'étonnement et l'indignation une partie de la population lyonnaise.

Inutile de dire que les agents tourmenteurs de cette nouvelle inquisition qui s'appelle le parti modéré, en ont été pour leurs pas et démarches; et que les milliers de cannes, pistolets, sabres et poignards qu'on espérait y prendre, s'en étaient envolés comme par enchantement.

Citoyen rédacteur, le Comité des Droits de l'Homme n'eût eu pour ces misérables et naïves tracasseries que le juste mépris qu'elles inspirent, s'il n'y eût vu l'indice de toute une série d'iniquités que la réaction se propose à son égard.

Traçons d'abord, et en quelques mots, l'historique rapide de notre œuvre.

Fondée à nouveau, le 14 mai 1848, par d'honorables citoyens, membres la plupart du comité exécutif de Lyon, notre association avait adopté pour base de la propagande, sa seule mission, la célèbre déclaration présentée à la Convention par Maximilien Robespierre.

« Les oppresseurs et les intrigants de tous les pays ont toujours forcé leur empire et leurs succès sur la division, l'ignorance et la faiblesse des peuples. Pour détruire la tyrannie et l'intrigue, les peuples doivent posséder et jouir de leur souveraineté. Association et propagande, tels sont les deux puissants leviers qu'il faut faire mouvoir pour préparer le jour de l'émancipation sociale par l'exercice des droits politiques. »

« Abolir l'exploitation de l'homme par l'homme, détruire le privilège révoltant de quelques oisifs qui regorgent de superfluités et de richesses dérobées à la multitude des travailleurs indigents, rappeler tous les hommes à leur dignité, à la liberté, à l'égalité sociale, par l'exercice des droits politiques, et surtout à une juste répartition des avantages et des charges de la société, voilà le but. »

« Faire partie de la société des Droits de l'Homme et du Citoyen, c'est se dévouer au succès de la sainte mission embrassée par cette société, c'est-à-dire au triomphe des idées démocratiques en s'organisant à l'abri des institutions républicaines; c'est vouloir la fraternité parmi les hommes et le bonheur matériel et moral de tous les citoyens. »

« La société adopte pour point de départ l'immortelle déclaration des droits présentée à la Convention en 1793. Là sont gravés en caractères sublimes les lois éternelles de la justice et de la vérité; là est le germe de toutes les saines doctrines que le progrès du temps doit faire éclore; là se trouvent les principes dont l'application peut seule mettre fin aux malheurs de l'humanité. »

« Soldats de la liberté, les membres de la Société ne placent point l'énergie dans l'irritation et l'emportement; ils la puisent dans une conviction formée par de mûres réflexions et de saines lectures; ils ne reculent pas devant une persécution injuste; ils pensent qu'elle fait avancer d'un pas l'opinion publique; ils voudraient, au prix de leur vie, ramener parmi les hommes un paix durable fondée sur la justice et la morale. »

« Les sectionnaires sont égaux entre eux; ils se doivent tous réciproquement secours, aide et assistance dans tous leurs besoins physiques et moraux. C'est par l'accomplissement de cette règle qu'ils arrivent à la mise en pratique des théories d'Égalité, et de Fraternité qu'ils professent. »

« La Société, voulant, forte de la conscience de son droit, marcher au grand jour, déposa à la préfecture du Rhône, et chez le procureur de la République, des exemplaires de son règlement. Elle organisa, en vertu de ce règlement, des sections dans tous les quartiers de la ville, les communes suburbaines et les communes du département, ainsi que dans les départements voisins. Sa sagesse, sa modération, et le positivisme de ses principes lui rallièrent bientôt plus d'un millier d'actifs propagateurs, qui devinrent ainsi les apôtres de la foi républicaine. »

Pour donner une idée du calme dont est doué depuis sa fondation, notre Société qu'on ose traquer aujourd'hui, parce qu'on se croit assez fort pour combattre ouvertement la République en frappant sur ses défenseurs, le Comité des Droits de l'Homme n'a qu'à citer au hasard quelques fragments de ses ordres du jour.

D'abord, c'est à l'occasion de l'inique et insultante dissolution de la milice nationale, déguisée hypocritement par le préfet Ambert, sous le nom de désarmement provisoire, que la Société est appelée à manifester la sagesse de ses sentiments: elle publie un ordre du jour adressé aux sections, dans lequel se trouvent ces mots: « Le désarmement de la garde nationale de Lyon, alors qu'aucun acte, aucun fait ne peut expliquer cette mesure, a dû ajouter aux légitimes défiances de la démocratie; car c'est là une négation de la souveraineté du Peuple et une injure à la conduite si pleine de bon sens et de dignité de la population lyonnaise dans ces derniers jours. Or, il a paru sage à votre comité d'ajourner toute réunion qui pourrait donner lieu à une explosion de sentiments qu'a fait naître un acte aussi malheureux, et d'éviter par là tout prétexte aux ennemis de notre sainte cause de nous ravir le peu de droits qui nous restent de la Révolution de Février. »

Puis, à la veille des élections municipales, le comité s'adresse aux sectionnaires, et voici les conseils qu'il leur donne:

« Tâchons de déjouer leurs coupables espérances. Que les sectionnaires assistent régulièrement aux séances des clubs et qu'ils provoquent la discussion sur la valeur des candidats, leur moralité, leurs connaissances administratives; qu'ils les interrogent sur toutes les réformes et les améliorations à introduire dans les administrations auxquelles la voix de leurs concitoyens doit les appeler. »

La réaction se défilant de plus en plus, le Comité met à profit le renouvellement trimestriel de ses membres pour rappeler aux sectionnaires l'esprit, les moyens et le but de l'association. Dans un manifeste adressé aux membres de l'association, il dit entr'autres choses:

« Nous devons également vous déclarer que notre association ne peut rien avoir de secret. »

« Forte de son esprit de justice et d'ordre; voulant, sans arrière-pensée, la forme républicaine dans le gouvernement, et n'en voulant point d'autre, elle doit être essentiellement patente. »

« Apprendre aux hommes à bien voter, car l'élection est désormais le seul champ de bataille où devront se mesurer le droit et le privilège; voilà son unique mission. »

« La grande armée révolutionnaire n'a d'autres cadres que les listes électorales, d'autre tactique que l'union, d'autres armes que ses bulletins. »

« Ce n'est que du jour où d'insensés réactionnaires porteraient une main sacrilège sur le suffrage universel que la voix retentissante du Peuple, les mettant hors la loi, sa puissante main les effacerait de ce monde. »

« A la veille du vote de la présidence, le Comité publie une brochure intitulée: Un mot aux électeurs. Tirée à quatre mille exemplaires, cette brochure, qui tend à montrer les vices de l'institution de la présidence, les dangers qu'elle entraîne et les moyens de parer à ces dangers, est débitée en quelques jours et obtient l'assentiment des démocrates intelligents, parmi lesquels les rédacteurs du Peuple. Placée sur le terrain constitutionnel, la Société, qui soutient l'Assemblée contre les attaques des royalistes, définit ainsi le Peuple et sa conduite en face de la réaction: »

« Encore une tentative qui vient d'échouer, mais qui n'a pas détruit les odieuses espérances des royalistes et des jésuites politiques. »

« Vigilance et union! »

« Malgré les provocations habilement combinées, malgré les attentats aux droits politiques et individuels, le Peuple de Paris n'est pas tombé dans le piège. En dépit des réactionnaires, le Peuple attend avec calme, et témoigne, par son dédain, le peu de crainte que lui inspirent les démonstrations des prétendus défenseurs de l'ordre social. »

« Aux provocations contre la prolongation du mandat de l'Assemblée nationale, le Peuple de Paris répond par le calme. »

« Aux arrestations, aux excitations, il oppose encore le calme, toujours le calme. »

Tout dernièrement, justement indigné des paroles du général Bugeaud, qui ne se croit, de son propre aveu, qu'un agent de police, appelé à maintenir l'ordre dans la rue, ce qu'il appelle l'ordre social, et ce que nous tenons tous pour un épouvantable désordre, le Comité fait publier une brochure adressée à l'armée des Alpes, dans laquelle brochure, s'adressant aux soldats, il leur rappelle leurs devoirs de Français, de citoyens, d'enfants du Peuple. Les paroles provocatrices ne suffisant pas à la réaction qui les voit sans effet, elle s'en prend à la statue de l'Homme du Peuple. L'émeute excitée, appelée par les réactionnaires, commençait à gronder. Que fait le comité? Pour calmer l'effervescence et conjurer les maux qui pourraient s'ensuivre, il dit aux sociétaires qui l'ont nommé:

« La réaction relève la tête. Les éternels ennemis de la République nous tendent des pièges dans lesquels nous devons nous garder de donner tête baissée. Les événements de Perrache sont, n'en doutez pas, une provocation à laquelle les démocrates ne doivent pas se laisser prendre. Nous vous engageons et au besoin vous sommions de vous abstenir de toute démonstration. Laissez à nos ennemis la honte de se trouver seuls en présence de leurs intentions »

FEUILLETON DU REPUBLICAIN, DU 18 MARS.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIERE PARTIE.

II.

La France dans les bois.

(Suite.)

« Mais le ciel veilla sur le sommeil des braves; aucun ne sortit au cri de ralliement. Dans ce stratagème impie, les provocateurs eurent la honte de ne trouver d'autres coupables que ceux soulevés par eux-mêmes. »

« Alors la feinte cessa. Les royalistes jetèrent le masque, et enchaînèrent leur victime. »

« Le lendemain, on fit parmi les traitres une distribution de grades et de croix d'honneur. »

« Peu de jours après, Caron fut condamné. Il marcha avec fermeté vers le champ de mort, il commanda lui-même le feu, et tomba percé de balles. »

Après ces mots, Bories s'avança et dit d'une voix solennelle: — C'est ainsi qu'est mort le colonel Caron. Prions pour lui. »

Les jeunes sous-officiers tirèrent leurs sabres et les plantèrent en croix dans la terre. Ces lames brillantes, sur un coin de gazon, formèrent le simple catafalque du colonel supplicié; le silence et l'ombre de la campagne furent des pompes funèbres. »

Et ce pieux De profundis s'éleva au sein du bois. »

« Mon Dieu! protégez celui que les hommes ont trahi. Il est mort en suivant une inspiration généreuse; il a été immolé pour sa vertu. Modèle héroïque du devoir, il s'était voué avec tant d'ardeur à la gloire de la France, qu'il la servait encore quand elle n'était plus... Et il est tombé dans le piège de cette illusion sublime! »

« Les traces de son supplice ne s'effaceront pas de cette terre. »

« Encore un funeste anniversaire! encore un jour qui rappellera chaque année éclairé d'un cierge funèbre, et apportant des palmes mortuaires. »

« Oh! que le sang qui a coulé ne soit pas versé en vain! qu'il féconde le patriotisme sur le sol de la France!... Une âme de héros, qui s'élance du corps sous la hache du bourreau, doit passer dans le sein du peuple entier. »

« Être éternel! nous vous implorons pour nous mêmes. Vous nous voyez dans les solitudes où nous sommes cachés pour méditer sur votre grandeur et vos lois. Faites que l'esprit de la société secrète, enfermée dans ces ombres comme le grain qu'on a enfoui dans la terre, en sorte bientôt pour s'étendre en arbre puissant qui protège le monde en élevant vers vous sa cime bénie! »

Un moment de profond silence suivit ces paroles. On n'entendait aucun souffle agiter les branches des arbres; la lune répandait une teinte pâle sur ces figures agenouillées et immobiles, tandis que s'élevait au ciel le chœur silencieux d'une douloureuse prière. »

Pour qui eût pu embrasser d'un regard le présent et l'avenir, c'eût été un spectacle saisissant et solennel que celui de ces jeunes hommes, si purs, si saintement dévoués, priant en ce moment-là pour le martyrs de la liberté! »

Le jour qui blanchissait les bords de l'horizon sépara les carbonari, qui s'éloignèrent par des sentiers différents issues du bois. »

Bories, resté le dernier au pied du saule, jeta un regard dans le tron creux, et y vit un papier dont il s'empara. »

En déployant cet écrit, il ne put en lire que quelques fragments à la lueur nocturne; mais à ce peu de mots, un frisson rapide fit pâlir son visage et trembler le papier dans sa main. Il se hâta de le replier et de le cacher dans son sein. »

En même temps, les compagnons de la nuit se retirèrent par différents côtés de la campagne. Trois jeunes gens s'en allèrent ensemble: c'étaient Pommier, Goubin, deux sous-officiers carbonari, et Cédric, le beau jeune homme ami de Goubin. »

— Messieurs, dit le dernier, que pensez-vous des deux nouveaux personnages arrivés cette nuit dans notre tente?... de ce vicomte d'Obéron... tribun enté sur une souche de noble... »

— Il a l'air, dit Goubin, de ne toucher à la démocratie que du bout des doigts, et de craindre fort pour sa main blanche le contact de la charbonnerie. »

— Et ce Rutel... malheureux débris de l'empire! »

— Il fait bien, dit Pommier, d'appartenir à un souvenir illustre, car il ne saurait être grand' chose par lui-même. »

— Moi, reprit Cédric, je suis triste de l'arrivée de ces deux hommes. »

— Que nous importe! dit son ami. »

— C'est que je ne sais à quoi attribuer le sentiment pénible qui me possède depuis quelques moments... et je m'en prends à cela! »

— Enfant! »

— Il me semble que cette nuit nous sera funeste. »

— Voilà bien le Rochellois... superstitieux comme un vieux druide... Tu crois encore aux oracles des bois, Cédric? »

— Non... je ne crois à rien... Mais si nous nous souvenons de la date de cette nuit... tenez celle du 10 juillet... nous verrons peut-être que j'avais raison de la craindre. »

CLÉMENCE ROBERT. (La suite à un prochain numéro.)

coupables. Quant à nous, restons tous dans notre for intérieur, imposons à nos adversaires par notre calme et notre dignité. Votre Comité reniera et renie d'avance quiconque prendra part ou se laissera entraîner à toutes ces manifestations.

Il nous reste encore à fournir à l'opinion publique, le tribunal suprême, une dernière preuve de la sagesse de notre Société, et de la parfaite légalité de ses moyens. Nous avons, nul de nous ne le nie, une correspondance active avec les communes du département et avec d'autres départements. Cela est nécessaire aux intérêts de la propagande, comme la propagande est nécessaire à la République. Eh bien, que l'on juge du caractère de nos relations par la formule de lettre adoptée par le Comité; voici cette formule :

Citoyens,
« Le Comité de la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, ayant son siège à Lyon; confiant dans votre patriotisme et votre action intelligente, obéissant en outre aux vœux de tous les membres de la Société, me charge de vous prier d'employer une partie de votre zèle, à voir s'il y a possibilité de réunir les démocrates sincères de votre localité en section, d'après les statuts que vous connaissez sans doute ou que je vous ferai parvenir par la voie la plus directe et la plus sûre que vous voudrez bien m'indiquer.

« Notre association n'a rien d'occulte, elle agit dans un but de propagande des principes sacrés de la République démocratique et sociale.

« J'aurai l'avantage, si vous le désirez, de vous envoyer soit le manifeste du Comité, soit les autres publications faites au nom de la Société des Droits de l'Homme.

« Vous comprendrez, je n'en doute pas, citoyens, l'urgence qu'il y a à relier promptement toutes les forces démocratiques. — Courage et persévérance. — Comptant sur votre dévouement à la cause démocratique et sociale.

« Je vous salue fraternellement. »

Voilà citoyen rédacteur, la conduite et les actes principaux de la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen du Rhône.

C'est une conduite sincèrement républicaine, mais chacun des actes de la Société ayant atteint son but, c'est-à-dire ayant concouru au maintien de l'ordre dans la cité et à l'éducation politique des citoyens, la réaction qui veut le désordre dont elle espère profiter pour renverser la République, et qui veut perpétuer l'ignorance pour avoir plus facilement raison de la vérité qui l'offusque, la réaction s'inquiète et nous députe sa valetaille.

Qu'elle s'effraie, si bon lui semble, nous n'avons rien à y voir; nous comprenons même son émoi; car la campagne, jusqu'alors hostile, en partie du moins, à la République, nous adresse de nombreuses adhésions, et l'armée, dont on veut faire un servile instrument de despotisme, s'indigne avec nous à l'idée d'une aussi ignoble prétention et proteste, par un engouement vraiment nouveau et des plus heureux, pour les doctrines que messieurs du privilège appellent si gracieusement *sauvages*, et dans lesquelles, nous en sommes convaincus, réside le salut de notre pays bien aimé.

Mais que la réaction reste dans sa panique et qu'elle ne vienne pas nous attaquer jusqu'en nos derniers retranchements, où nous avons le droit de nous croire à l'abri derrière la Constitution.

L'article 8 de la Constitution est formel. Il dit : « Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement. » Et le second paragraphe de cet article de la Constitution ajoute : « L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique. »

Or, qu'ont fait les membres de la Société des Droits de l'Homme? Ils se sont associés; ils se sont assemblés paisiblement et sans armes et ils ont manifesté leurs pensées par la voie de la presse ou autrement, comme le dit la Constitution. Ont-ils entravé la liberté d'autrui? Nul n'oserait le dire. Ont-ils troublé la sécurité publique? Mais les citations que nous faisons de nos ordres du jour et nos publications auxquelles nous renvoyons prouvent le contraire.

La réaction, qui veut à toute force se débarrasser de notre propagande, veut nous assimiler aux sociétés secrètes. Nous savons bien qu'un mensonge ne lui coûte guères, mais nous avouons ne nous être pas attendu à celui-là : il dénote par trop d'effronterie. Comment, traqueurs de républicains, chasseurs de vérités, vous faites lancer contre nous des mandats sur lesquels nous sommes désignés comme membres d'une société secrète! Bien secrète, en vérité! la société qui imprime un règlement, le distribue partout après en avoir fait le dépôt aux autorités constituées. Bien secret le comité qui imprime des ordres du jour, les signe et les répand à profusion! bien secrète une telle société qui donne des banquets en son nom, en prévient les autorités et les y invite.

Pitié! pitié! Voilà le seul sentiment que vos o lieux mensonges nous inspirent.

Non, Réaction, la Société des Droits de l'Homme n'est point une société secrète, une société qui conspire dans l'ombre, et fait des amas d'armes et de munitions pour renverser brutalement le pouvoir. Et tu le sais bien.

La Société des Droits de l'Homme, du Rhône est une association de républicains sincères qui veulent travailler par la seule force de l'idée à assurer, comme dit la Constitution, une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la Société entre les citoyens, à augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelles commotions, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien être.

Mais c'est justement parce que la Société des Droits de l'Homme est parfaitement légale et constitutionnelle, c'est-à-dire républicaine et démocratique, c'est parce qu'elle veut l'ordre autant que la liberté, que la réaction qui veut le désordre pour ramener l'esclavage, ne peut lui pardonner d'avoir contribué à maintenir la société publique. C'est pourquoi nous sommes traqués par elle. Cependant, qu'elle se le tienne pour dit : nous sommes résolus à défendre nos droits. Nous demandons le grand jour, et si les réactionnaires nous font un procès, tant pis pour le privilège, car il n'a rien à gagner à des luttes de ce genre; en échange d'un réquisitoire menteur, les apôtres de la grande religion démocratique, renvoient à leurs adversaires des vérités qui font le tour du monde et le dégoûtent jamais des cupides et des méchants.

Les membres du Comité de la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen.
H. Girard, A. Favier, B. Buard, Barret, Rozi, Mollard, J.-B. Renaux-Segers, Murat.

Nous soussignés, habitants du département du Rhône, déclarons donner notre adhésion à la pétition que nos frères des Paris ont l'intention d'envoyer à l'Assemblée nationale et ainsi conçue :

« Considérant que la loi du 27 avril 1825, qui avait pour but de réparer les pertes éprouvées par les citoyens sous la première révolution, a donné un milliard, non aux agriculteurs et industriels qui ont le plus souffert des charges publiques, mais aux émigrés qui ont trahi la patrie, porté les armes contre la République, et appelé l'invasion étrangère;

« Considérant qu'après avoir versé son sang pour le pays, le Peuple a été frappé d'un impôt inique, afin d'enrichir ces ennemis de la révolution et de la France;

« Considérant que les sommes injustement reçues par eux doivent être par eux justement restituées.

« Considérant enfin que les six millions de voix données au neveu de Napoléon sont une protestation directe contre le milliard livré

aux complices de l'invasion, aux dilapidations et au gaspillage de la monarchie, depuis trente années.

« Nous avons l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant :

« Art. 1er. La loi du 27 avril 1825 est rapportée.

« Art. 2. Le milliard d'indemnité sera restitué à l'Etat, dans l'espace d'un an, avec les intérêts de 3 p. 0/0 par les débiteurs, héritiers ou ayant cause.

« Art. 3. Les sommes recouvrées seront affectées :

« 1° A rembourser les 45 centimes d'impôt extraordinaire payé par les contribuables dans l'année 1843;

« 2° A réduire de 5 p. 0/0, pendant 3 ans, les impôts dus par les citoyens payant moins de 50 fr. de contributions directes;

« 3° A encourager, pour le surplus, l'agriculture, l'industrie et l'industrie publique, et à fonder des institutions de crédit, de prévoyance et d'association, conformément à l'article 13 de la Constitution. »

PROCES DE LA HAUTE-COUR DE BOURGES.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BÉRANGER.
Audience du 15 mars.

L'affluence aux portes, avant l'audience, est plus nombreuse que de coutume. Des dames élégamment parées, et qui paraissent appartenir à la classe aristocratique du pays sont mêlées au public. A la fin de l'audience d'hier, le président avait annoncé que le citoyen Lamartine serait entendu à cette audience; son nom est, en effet, le deuxième sur la liste. D'un autre côté, le citoyen Dégoussé doit être confronté avec un précédent témoin avec lequel il se trouve en contradiction sur quelques points; tout semble donc concourir à augmenter l'intérêt de ce débat, déjà sublime et dramatique.

Le citoyen Lepreux, gardien des prisons sous tous les régimes, par goût sans doute, car il a acquis une fortune immense dans ses pénibles fonctions, devient l'introduit, le galant chevalier des dames.

Barbès a une sérénité parfaite, Courtais est abattu. L'accusation perd tous les jours du terrain; elle se soufient péniblement dans les mains débiles du citoyen Baroche, aux prises avec des accusés pleins d'énergie, d'intelligence, bien supérieurs à leurs avocats dans le développement de leur défense.

A dix heures et demie, la cour entre en séance.

Larger. — J'ai eu connaissance hier pour la première fois d'un fait qui est à ma charge; que j'avais colporté à l'Assemblée des listes du gouvernement provisoire. Je demande à faire entendre des témoins pour démentir cette imputation. Un homme politique ne ment jamais, ne nie jamais ses actes.

Le procureur-général. — Nous ne devons pas faire assigner tous les témoins.

Quentin se plaint de ce que tous les témoins indiqués par lui, au nombre de 80, ne sont pas assignés.

Léon Robert, représentant, rue de la Paix, 7. — J'ai vu l'envahissement de l'Assemblée; je m'y suis opposé autant que j'ai pu.

J'ai vu le citoyen Raspail à la tribune, et après la lecture de sa pétition, j'ai été témoin de ses efforts pour faire évacuer l'Assemblée.

Barbès a prononcé un discours très pacifique; il a demandé un milliard sur les riches, mais après il a engagé les envahisseurs à se retirer.

Le cit. Lamartine, représentant du Peuple. (Profonde attention.) — S'il faut dire ma pensée, l'affaire du 15 mai n'est pas un complot, mais une occasion; la plupart n'étaient pas préparés à ce qui devait se passer.

Je suis bien convaincu que le cit. Courtais était parfaitement innocent, n'avait aucune mauvaise intention, n'était pas initié à ce qui devait arriver.

Barbès a fait des exhortations très pacifiques; nous avons tout fait pour empêcher la manifestation; nous ne soupçonnons pas cependant que la manifestation prendrait un caractère aussi violent.

J'ai cherché, par ma parole à ramener les esprits, j'ai été secondé par plusieurs personnes qui étaient à mes côtés et quelques uns de mes collègues.

Borne a fait des menaces.

Je l'ai fait surveiller. Il fut mis en prison; il m'écrivit de sa prison. Dans un rapport de police il m'a été signalé comme auteur d'un feu grégeois, utile pour la défense, dangereux pour l'émeute.

Il nous menaçait, moi particulièrement, de nous jeter son feu grégeois.

Je ne sais qui a donné l'ordre de battre le rappel. Ça peut être le cit. Arago.

Le cit. Courtais est innocent, je rougirais de le soupçonner. Il a montré autant de zèle que de courage.

La veille il avait été prévenu par moi. Il avait donné des ordres, mais pas assez; il avait commandé 12,000 hommes, il n'en était venu que 4,000. Il s'est assis près de moi à l'Assemblée.

Je lui ai parlé de cette manifestation; il a paru inquiet comme moi-même.

Il était d'avis de laisser entrer librement cette foule inoffensive; je ne voulais lui donner aucun conseil; je l'engageai à prendre conseil de son devoir. Lorsqu'on est venu dire que la foule avait envahi la porte, il était désespéré.

On a crié : mort à Lamartine. Ce cri a été inapprouvé généralement. Lorsqu'on a ouvert la porte, j'ai vu les gardes mobiles ôter la baïonnette.

Je l'engageai à aller se mettre à la tête d'une légion pour délivrer l'Assemblée. Il partit, mais il fut empêché par la foule.

Sa conduite m'a paru si peu suspecte, si peu coupable, que lors de son arrestation, je suis allé lui serrer la main dans sa prison et lui dire qu'aucun soupçon n'existait de ma part.

Le général Courtais a fait tous ses efforts pour arrêter le mouvement.

C'était une étourderie populaire, plutôt qu'un complot.

J'ai vu, je crois, Blanqui à la tribune.

Nous sommes rentrés dans la salle, j'étais porté par les soldats. Je proposai d'aller à l'Hôtel-de-Ville, à l'attaque. J'ai nommé le général Bedeau commandant des forces de Paris. J'ai été reçu avec enthousiasme. Les accusés venaient d'être arrêtés; j'ai régularisé cette arrestation et me suis rendu à l'Assemblée pour rendre compte de ce qui s'était passé.

Le citoyen Lagrange est rappelé et confronté.

Le citoyen Lamartine. — Je me rappelle que le citoyen Lagrange vint près de moi et m'offrit ses services avec courage et dévouement.

Albert dit : Nous voulons que le Peuple puisse venir lui-même apporter ses pétitions.

Un individu, qui n'est pas parmi les accusés, m'a vivement interpellé, m'a menacé violemment.

L'attentat du 15 mai est un attentat d'occasion et non de préméditation, avec l'intention de dissoudre l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale, en arrivant, devait aneuer un choc avec les clubs, qui voulaient maintenir l'état révolutionnaire.

Je savais qu'il y aurait une tentative de pression pour agir sur l'Assemblée nationale.

Ce n'était pas à l'état de projet, mais d'inspiration.

Il y avait l'intimité profonde entre tous ceux qui pouvaient agir; il n'y a donc pas eu complot, mais instinct général dans des groupes.

Il y a eu rivalité d'audace.

La proclamation en faveur de la Pologne était le mot d'ordre.

La pensée du 15 mai n'est pas une pensée exclusivement française; les étrangers y ont joué un rôle.

Les clubs de Varsovie et de Cracovie ont envoyé des émissaires pour se porter sur l'Assemblée nationale.

Je crois l'affaire du 15 mai un attentat mais non un complot, S'il y a crime, c'est un crime d'occasion de la part de celui qui a dissous l'Assemblée.

Les explications fournies par le citoyen Lamartine d'une voix convaincue et énergique, ont produit une profonde impression.

Sur la demande de Me Baud, le citoyen Lamartine ajoute :

La journée du 17 mars a eu beaucoup de rapport avec celle du 15 mai.

Le 17 mars a été amené par des excitations à se réunir; il y avait des intentions louables.

Mais à la tête de ce peuple il y avait des chefs de clubs de Paris qui avaient dénaturé l'esprit de cette manifestation.

Il y avait solution de continuité entre la tête et la queue.

Barbès et Sobrier, loin de pactiser avec les violences, se réunirent au gouvernement et firent refluer les gens qui s'étaient jetés sur l'Hôtel-de-Ville.

Ils n'étaient venus que pour s'interposer entre les meneurs et le peuple.

Blanqui entra à l'Hôtel-de-Ville; je ne crois pas qu'il s'interposât comme Barbès et Sobrier.

Me Baud. — Le citoyen Lamartine a dit que non-seulement Sobrier et Barbès s'étaient imposés, mais étaient venus pour s'interposer.

Le citoyen Lamartine. — Blanqui, le 17 mars, n'a proféré aucune parole, mais d'autres ont cherché à intimider le gouvernement; ils ont voulu le contraindre à signer sur l'heure. Tous les membres du gouvernement ont été indignés, moi-même!

Sur l'interpellation qui me fut faite, je me joignis à mes collègues.

Blanqui était loin de ceux qui interpellèrent le gouvernement.

Le cit. Larcher. — Le citoyen Lamartine ne sait-il pas que la République était menacée vers le 15 avril?

Le cit. Lamartine. — Oui certainement.

Le cit. Larcher. — C'est que je voulais amener des ouvriers pour soutenir la République.

Le cit. Lamartine. — Blanqui vint à moi, je le pris par la main, je lui dis en plaisantant : « Vous voulez donc m'assassiner ? »

Blanqui me satisfait presque entièrement, je l'invitai à user de son influence pour aider le gouvernement. Il parut être dans ces idées, C'est vers le 8 avril.

Le cit. Blanqui. — Ne fut-ce pas question de ma régence à un article de la *Revue Rétrospective* ?

Le cit. Lamartine. — Je me rappelle cet article, puisqu'il avait été puisé dans des pièces enlevées à mon insu du ministère.

Le citoyen Lamartine est confronté avec le citoyen Lagrange et d'autres témoins, et jette le plus grand jour sur quelques incertitudes.

Le cit. Barbès. — Le citoyen Lamartine sait-il que Louis Blanc soit entré à l'Hôtel-de-Ville ?

Le cit. Lamartine. — J'avais entendu dire que Louis Blanc y était, mais il me semble impossible qu'il soit entré sans qu'il ait été vu par 50 ou 60 personnes.

Il y avait une foule immense.

Le citoyen Arago est rappelé et explique quelques phrases de sa déposition, jusque-là obscures.

Le citoyen Flocon est rappelé.

Le citoyen Raspail. — Lorsque j'ai lu la pétition, des réclamations n'ont-elles pas eu lieu pour me faire parler.

Le citoyen Flocon. — Il y a eu en effet des cris pour l'engager à parler; des cris plus nombreux que ceux qui voulaient étouffer sa voix.

Il y avait des cris sortis des bancs des représentants, émanés même des représentants.

Ces représentants criaient pour obtenir du silence.

Les cit. Blanqui et Raspail ne se sont pas trouvés en même temps à la tribune. — Blanqui a été jeté à la tribune.

Le cit. Avond, représentant, rue Jacob, 51. — Je criai à Barbès : Vous n'avez pas la parole; laissez parler Clément Thomas. — Barbès répondit : J'ai plus d'autorité que Clément Thomas pour apaiser le désordre.

Je rencontrai Albert; Ledru-Rollin l'arrêta. Albert dit : Votre chambre aura, dans une demi-heure, ce qu'elle mérite. J'accompagnai Lamartine à l'Hôtel-de-Ville; on y arrêta les accusés.

A l'Hôtel-de-Ville, un des adjoints dit : C'est indigne, c'est Courtais qui nous trahit.

Lamartine et Ledru Rollin repoussaient ce reproche.

Raspail a engagé vivement la foule à se retirer de l'Assemblée. Il reconnaît des décrets saisis chez Sobrier et qui lui ont été apportés.

Le cit. Arago et Dégoussé sont rappelés et confrontés.

Un juré. — Quels ordres avait reçus le cit. Arago en venant prendre possession des portes de l'Assemblée? — R. Aucun ordre particulier.

Le cit. Dégoussé. — Aucun contre-ordre n'avait été donné avant 3 heures 1/2.

Les jurés interpellent sur beaucoup de faits relatifs aux ordres et contre-ordres du 15 mai les cit. Dégoussé et Arago.

A deux heures, la séance est suspendue et reprise à 2 heures 3/4.

Corby, sténographe, rue des Mages-Sorbonne, 11. — Albert dit au gardien de la chambre : Non, il n'y a pas d'armes; ce n'est que le premier acte.

Crucilhier, sous-préfet, à Saint-Denis. — J'ai entendu à la tribune Blanqui, Barbès. J'ai vu Raspail, armé d'une canne, essayant de chasser la foule.

Albert était au milieu d'un groupe hostile; quelqu'un dit : L'affaire est faite.

J'ai vu un pompier jouer un rôle ridicule, gesticulant. Barbès a demandé à la tribune un impôt d'un milliard.

Verdun, juge à Quimper. — Le 15 mai, je vis les envahisseurs; les gardes nationaux ôtaient les bayonnettes de leurs fusils. On disait que c'était par les ordres du général Courtais. Barbès vint au-devant d'eux; il leur dit qu'il allait demander de les faire entrer. Louis Blanc vint à son tour, et parla dans le même sens que Barbès; on voudrait bien, dit-il, vous reconnaître le droit à l'assistance, mais c'est le droit au bonheur qu'il vous faut.

Le cit. Barbès. — C'est moi seule dit le témoin, qui ai demandé de faire défiler le Peuple devant l'Assemblée.

Ce qu'a dit Louis Blanc que la République devait donner le bonheur à tous ne peut plus être contesté.

Fuelle, ex-garde républicain, rue Regnault-Lefebvre, à Paris. — J'étais de service à l'Hôtel-de-Ville, lorsque j'ai vu arriver les baïonnettes; on nous a jeté des cartouches; on nous a fait ôter nos baïonnettes.

Le colonel Rey serrait la main à Barbès; la grille alors s'ouvrit.

Menestrier, aide-major de la garde républicaine, qui de Grévy est venu à Paris, a dit : J'ai vu arriver des citoyens; — Albert et Barbès voulaient parler avec Rey; Rey s'y est refusé.

La foule s'est précipitée et a enfoncé la porte. J'ai vu Albert arrêté; j'ai vu des listes du gouvernement provisoire. — Les mêmes hommes qui poussaient le soir des cris de mort, criaient alors : Vive Barbès!

Barbier, chef de bureau à la Préfecture. — Le 15 mai, j'ai vu des accusés; ils me dirent que l'Assemblée était dissoute. Je leur donnai une salle.

Albert dit : On m'a communiqué des listes; elles différaient du tableau contenant des noms se trouvant dans la pièce où étaient insurgés. — On criait : Vive Blanqui, Barbès, Raspail!

Roy, tonnelier, rue Galande, 58. — J'ai entendu Hubert prononcer que l'Assemblée nationale était dissoute. J'ai arrêté Hubert, je l'ai remis au colonel de la 6^e légion; il a été relâché de suite.

A l'Hôtel-de-Ville, Albert et Barbès étaient là. On inscrivait des noms de membres du gouvernement révolutionnaire.

Un capitaine de la 6^e légion, sur mon indication, les arrêta.

Barbès dit : Nous n'avons pas été insulés à perdre ; il faut nous enlever des casernes pour bombarder ceux qui viendraient attaquer l'Hôtel-de-Ville.

Témoins contre Barbès. Lucas, lieutenant au 68^e de ligne. — Barbès, Albert et Louis Blanc prononçaient des discours. Barbès dit : Je vais demander l'autorisation de faire défilé le peuple.

Un représentant ayant protesté contre ce que dit Barbès, la foule s'élança sur le représentant qui fut protégé par les élèves de l'école polytechnique.

Avond, subst. à Paris. — J'ai vu l'Assemblée envahie. J'y ai vu Barbès ; des motions incohérentes se croisaient à la tribune.

Barbès disait : Il faut déclarer l'affranchissement de la Pologne, il faut déclarer la guerre à la Russie, il faut déclarer traître à la patrie celui qui fera battre le rappel.

Barbès proposa un impôt d'un milliard sur cette infâme ville de Paris ; c'est une République du partage.

Hubert prononça la dissolution de l'Assemblée nationale, mais je crois que Barbès n'y est pour rien.

Je vis un homme en blouse qui me dit : Que savez-vous si nous n'avons pas d'armes.

Barbès proteste contre les imputations du témoin. Le témoin insiste.

Les démocrates, dit Barbès, comptent sur Paris pour leurs projets d'égalité.

Raspail. — Barbès est le plus loyal ; il ne peut mentir ; il a pu confondre ce qu'il disait de la République et de la Pologne.

Le cit. Avond, en se retirant, est hué par les autres témoins.

Kireh, fleuriste, rue Grange-aux-Belles, 4. — Il reconnaît une liste du gouvernement provisoire.

Jusserand, représentant, rue de la Madeleine, 26. — J'ai entendu dire par Barbès, vers deux heures, le 13 mai : « Quoi qu'il arrive à présent, c'est une bonne journée pour nous. »

Thumery, régisseur des pompes funèbres à Versailles. — J'ai vu la colonne à la tête de laquelle se trouvait Barbès se diriger sur l'Hôtel-de-Ville, le 13 mai.

Je l'ai suivie à l'Hôtel-de-Ville. On écrivait des noms sur des listes dans un cabinet où étaient quelques-uns des accusés.

Barbès pensait qu'il faudrait mettre en tête Lamartine ou Ledru-Rollin.

On désapprouvait Huber et Blanqui. La séance est levée à six heures.

La lettre ci-après a été adressée le 14 de ce mois au rédacteur-gérant du journal le Censeur. Nous ne pouvons comprendre pourquoi elle n'a pas été insérée.

Citoyen, Votre note en réponse à ma lettre du 10 courant (dont l'insertion a été omise) pouvait faire supposer que j'ai avancé des faits inexacts ; je vous prie de vouloir bien donner place à ma réclamation dans le prochain numéro de votre journal.

Je maintiens que, le premier et seul, pendant que le conseil municipal délibérait encore, je suis allé proclamer la République sur la place des Terreaux.

Je maintiens que la proclamation sur le balcon a été faite également par moi avant que M. Laforest ne fût descendu sur la place.

Quant à l'honneur que vous m'attribuez, d'avoir, sur l'invitation de M. Laforest, attaché un drapeau au balcon, cet honneur ne me revient pas ; le citoyen qui peut le revendiquer trouvera des témoins du fait parmi les employés de la mairie. Je cite entr'autres les citoyens Passaut, chef de bureau, et Dubois, premier commis.

Salut et fraternité. A. PENOT.

Un électeur de Limonest (Rhône) nous prie d'insérer la note suivante :

Citoyen rédacteur du Républicain, Vous avez fait, dans votre numéro du 11 mars, quelques questions sur les abus de pouvoirs d'un maire de commune.

Voudriez-vous adresser les questions suivantes à un magistrat haut placé dans l'administration du département ?

Est-il vrai qu'à Limonest, les maires du canton, réunis en présence de M. Pel..., ont discuté une liste de candidats à l'Assemblée législative, en tête de laquelle figurent M. T.-R. Bugeaud, de Vauxonne, etc. ?

Est-il vrai qu'un magistrat a eu connaissance des affiches blanches placardées dans presque toutes les communes du canton, et en même temps de la circulaire du comité des cantons ruraux, qu'il a même trouvée très-bien ?

Est-il vrai, enfin, que tous les maires se sont engagés sur parole, sans consulter leurs conseillers, à faire placarder toutes ces affiches ?

— Qu'un seul maire, sur les 12, a compris qu'il était officier municipal et non valet du ministère ?

Quand on aura bien voulu répondre à ces questions, j'en adresserai d'autres ; car il faut enfin savoir si nous sommes sous un gouvernement républicain ou sous une monarchie constitutionnelle.

Budget de 1849.

RAPPORT DU CITOYEN GOUDCHAUX. 1^{er} Article.

Dans peu de jours, l'Assemblée nationale, si elle persiste dans sa résolution de voter le budget de 1849, va être appelée à examiner les dépenses et leur utilité ; les recettes, c'est-à-dire la justice distributive qui, sous le nom d'impôt, assigne à chacun la part qu'il doit dans les charges publiques, part proportionnée à sa fortune, et surtout au degré de protection qu'il reçoit de la société, car la proportionnalité de l'impôt ne peut pas être autre chose, pour être légitime, que l'introduction de la justice dans les lois fiscales.

Dans son rapport, le citoyen Goudchaux commence par faire bonne justice de toutes les attaques que les partis ennemis de la République ont fait à l'endroit des finances du gouvernement nouveau. Il n'a pas de peine à prouver que c'est la royauté qui nous a légué cette situation embarrassante ; et il rappelle, sans la blâmer, que l'Assemblée la même mis une certaine précipitation dans le remboursement des bons du trésor et des livrets des caisses d'épargne, pour sortir les possesseurs d'une situation qui était le fait de la monarchie.

Il propose ensuite d'introduire dans les grands services consommateurs, les réductions nécessaires pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Il croit que cet équilibre, que le gouvernement de juillet n'a jamais pu réaliser, aurait été obtenu en 1849, si, en conservant les anciens impôts, on avait voté ceux présentés par la précédente administration.

Mais avant tout, le citoyen Goudchaux, pense qu'il est utile d'établir le bilan de la France, à l'avènement de la République, afin que chaque gouvernement ait sa part de responsabilité.

En 1814, dit le rapporteur, la restauration avait trouvé la France épuisée par les guerres de l'Empire, le trésor avait dû disposer de ses dernières ressources pour faire face aux besoins de l'année 1815.

Le gouvernement dut nécessairement procéder à la liquidation des créances laissées en souffrance, et aux charges des deux invasions.

Et cette liquidation qui a duré 15 ans, a fait inscrire au grand-livre de la dette publique, 130 millions de rentes, qui, ajoutés aux 63 millions existant déjà, portaient la dette de l'état à 193 millions.

En outre, pour acquitter divers engagements contractés par Louis XVIII, pendant son exil, il fallut créer 1,500,000 fr. de rentes.

La guerre d'Espagne fit inscrire une nouvelle rente de 4 millions.

Enfin, 25,995,310 fr. pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires des biens confisqués par la Révolution.

Et puis une nouvelle rente de 3,134,950 francs, résultat d'un emprunt destiné à l'expédition de Morée, en 1828.

De sorte que dans la période de quinze ans, la restauration avait porté la dette publique, de 63,307,637 fr. à 218,817,552 fr.

Et indépendamment de cette dette énorme contractée, toute dans l'intérêt de la royauté, et de l'ancienne noblesse, la France avait eu à supporter un impôt extraordinaire de 100 millions, le doublement momentané de ses contributions et toutes les charges inappréciables qu'impose la présence d'une armée étrangère sur le sol de la patrie.

Et cependant, continue le citoyen Goudchaux, la restauration était parvenue, aidée par les circonstances, à équilibrer presque le budget de 1829, qui fut ainsi présenté :

Table with 2 columns: Dépenses, Recettes. Values: 1,014,914,432 fr. and 996,208,656.

Excédant de dépenses, 18,705,776

Comme on le voit, le gouvernement de juillet reçut de la restauration les finances dans un état sinon satisfaisant, du moins en voie d'amélioration.

Mais pendant les trois premières années du règne de Louis-Philippe les dépenses furent considérables, et les ressources, diminuées par la cessation du travail, furent insuffisantes pour satisfaire les besoins. Ainsi, la différence entre les dépenses et les recettes s'éleva à 457 millions. Le trésor la couvrit, comme toujours, au moyen d'un impôt extraordinaire, des réserves de l'amortissement, d'aliénation des forêts de l'Etat et d'appels faits au crédit.

Et ce fut seulement en 1840 que la situation de nos finances prit quelque régularité en équilibrant les dépenses avec les recettes.

Table with 2 columns: En 1840, les ressources étaient de, Les dépenses de. Values: 1,111,545,522 and 1,094,473,777.

Excédant de recettes 17,071,745

Mais tout le monde connaît la campagne diplomatique de cette époque de notre histoire, dont nos finances firent tous les frais. Un déficit de 138,004,529 fr., au lieu d'un excédant de 17,071,745 fr., fut toute la gloire qui revint à la France dans la solution de cette question d'Orient.

Il semblerait dès lors que le déficit dans le budget de l'année 1840 aurait fait au gouvernement un devoir d'entrer dans une voie d'économie dans l'emploi des finances. Mais, au lieu de cela, en même temps que la paix était assurée, le budget de la guerre prit des développements énormes. De 248 millions qu'il était en 1840, il s'éleva à 325 millions en 1842, et en 1843 les dépenses de la guerre étaient de 350 millions. Et de plus, l'on sait que l'on choisit précisément cette époque pour entreprendre les grands travaux de fortifications de Paris et les travaux de chemins de fer sur tous les points du territoire. De sorte que le budget de la guerre s'accroissant de 130 millions, sans compter les crédits extraordinaires, le budget des travaux publics s'accroissait aussi dans des proportions effrayantes.

Aussi le gouvernement de juillet, qui avait trouvé les finances dans une situation presque régulière, a-t-il, avec l'accroissement de toutes les dépenses, légué à la France républicaine de grands embarras financiers.

Le résumé suivant du citoyen Goudchaux justifiera complètement cette assertion.

Les recettes ordinaires effectuées par l'Etat, du 1^{er} janvier 1830 au 31 décembre 1846 s'élevèrent à 19,151,270,226 fr.

Les ressources extraordinaires qu'il a réalisées dans la même période s'élevèrent à 19,959,240,406 fr.

D'où il résulte, comme le dit le citoyen Goudchaux, que les budgets de 1830 à 1846, qui avaient reçu, outre les augmentations énormes qu'avaient présentées les contributions et revenus publics pendant cette période de paix, des subventions extraordinaires qui s'élevèrent à 1,472,862,675 fr. se présentent encore avec un découvert de 580 millions ; d'où il suit que pendant toute la durée du gouvernement de juillet, les dépenses ont dépassé, en moyenne, de 121 millions par an les ressources du pays.

Nous avons démontré avec le rapporteur du budget les malheureux résultats pour nos finances, produits par la royauté de notre pays. La restauration, soldant d'abord les frais de l'invasion qui l'avait ramenée, récompensant ensuite les dévouements monarchiques, mettant à la disposition d'un prince étranger, nos soldats et nos trésors. Le gouvernement de juillet, afin d'acheter des consciences

et de payer des services, frappant chaque année un excédant de 121 millions destinés à cet usage vénéral.

Tels sont les exploits financiers de cette forme de gouvernement que l'on rêve de rétablir dans un pays déjà si éprouvé par les tentatives de la restauration et de juillet. UN REPRESENTANT.

Le mouvement socialiste qui se fait dans l'armée est immense ; chaque jour il se manifeste par de nouveaux faits. Nos frères ont senti que, quoique astreints à une discipline sévère, ils ne cessaient pas pour cela d'être des êtres pensants. Les persécutions dont sont victimes les hommes les plus résolus enfantent des prosélytes par milliers.

Le courage civique de nos soldats trouvera sa récompense. Le journal le Peuple a publié une adresse où les électeurs sont invités à porter sur leurs listes des simples soldats, des sous-officiers et des officiers inférieurs. Déjà la candidature du sergent Pujot, envoyé en Afrique pour cause de manifestations socialistes, vient d'être proclamée à Marseille par le journal la Voix du Peuple. Nous ne saurions trop applaudir à cette initiative qui doit cimenter plus fortement l'union entre les travailleurs militaires et les travailleurs civils, dont les intérêts sont les mêmes. Qu'est-ce, en effet, qu'un militaire, sinon un travailleur en uniforme.

Décidément nos soldats ne pourront plus lire que les tartines officielles. Leur leur est formellement défendu de s'éclairer. Ils sont toujours, comme sous la monarchie, considérés comme de pures machines, eux à qui la République a rendu le plus important des droits du citoyen, celui du suffrage. Voici un singulier ordre du jour, publié par l'état-major de la place de Paris : Paris, le 6 mars 1849.

Mon général,

Le général commandant la 1^{re} division militaire me charge d'avoir l'honneur de vous informer que M. le général en chef a reçu l'avis que la Propagande socialiste fait répandre clandestinement, dans les corps-de-garde et les casernes, un placard infâme, intitulé : Quatre hommes et un caporal. C'est une publication extravagante, d'un style grossier, et dirigée contre le maréchal Bugeaud en particulier, et contre la répression du désordre en général.

Le général de division vous prie de faire surveiller rigoureusement la circulation et la vente de cet écrit, et d'ordonner l'arrestation immédiate de tout distributeur qui tenterait de l'introduire dans les postes ou les casernes.

Le colonel faisant fonction de chef d'état-major, Signé : DELALANDE.

Nous avons sous les yeux cet infâme placard, qui se vend à Lyon chez les marchands de nouveautés. Il est écrit avec modération. C'est un dialogue entre un sergent et un tambour ; il finit ainsi :

« Mon cousin Pichu a raison, il ne faut plus nous tirer des coups de fusil comme des antropophages. Tiens, qu'il me dit encore, je me suis battu contre le Peuple ; tu pars, et on t'en fera faire peut-être autant ; puis, mon fils, qui a déjà douze ans, partira à son tour, dans huit ans, lorsque tu rentreras, toi, et il sera alors contre nous. Et voilà le métier qu'on nous fait faire depuis trente ans ! On a une armée de cinq cent mille hommes, non pas pour tarabouter les côtes à l'étranger, mais pour aplâtr la France ; on prend les enfants du Peuple pour se battre contre le Peuple.

« Aussi, malgré tous ses grands discours, je vous dis, moi, Jean Pichu, que le citoyen Bugeaud, s'il veut recommencer, pourra se donner de l'air, comme au 24 février ; je ne sais pas s'il trouvera pour lui QUATRE HOMMES ET UN CAPORAL.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN. Paris, 13 mars.

Le Moniteur de ce jour rapporte les noms de plusieurs représentants absents qui déclarent qu'ils auraient voté contre l'allocation des frais de représentation alloués au président de la République ; il en cite d'autres qui n'ont voté pour que parce qu'ils croyaient voter pour la loi des deux douzièmes.

— De tous côtés affluent les réclamations des militaires libérés sur les retards qu'éprouve la liquidation de leurs masses.

Si les finances de la République sont obérées, que le président nous accorde au moins un délai pour lui payer ses 1,800 mille francs, mais que le pauvre argent du soldat lui soit compté sans escorbardeur sur les débris.

— L'Assemblée vient de donner au citoyen Marrast une leçon très forte et justement méritée ; le président inamovible est descendu à 246 voix ; les voix républicaines ont voté pour M. Grévy ; les républicains modérés pour le citoyen Billault ; les royalistes pur sang pour le citoyen Dufaure, et enfin le National pour le citoyen Marrast. Disons-le, plus de cent membres présents à l'Assemblée se sont abstenus. La leçon sera-t-elle bonne pour le président Bosco ? on doit le supposer.

— Le citoyen Armand Marrast vient de faire l'acquisition de l'un des journaux de Toulouse, afin de soutenir lui-même sa candidature à l'Assemblée nationale.

— Les citoyens Creton, Germain Sarrut, Ducos Bavoix et Charencey étaient convoqués aujourd'hui au ministère de la marine, dans le cabinet du chef de la comptabilité. Ils y sont demeurés une partie de la matinée à vérifier tous les comptes spéciaux du gouvernement provisoire. Toutes les sous-commissions ont terminé leurs travaux, elles doivent se réunir demain pour nommer le rapporteur-général. Les suffrages se portent, dit-on, à l'unanimité sur M. Ducos. D'ici à peu de jours nous saurons enfin à quoi nous en tenir sur ces soi-disant immenses spoliations commises par les membres du gouverne-

ment provisoire et les commissaires.

Nous avons sous les yeux la copie textuelle d'un ordre du jour signé du général commandant la place de Paris, contresigné Chabard, colonel, chef d'état-major. Nous en donnons la partie la plus intéressante.

Après avoir raconté à sa manière le prétendu délit d'embauchage d'un nommé Hautefeuille, gardien de Paris, qui aurait eu le tort irrémissible de causer politique dans un cabaret avec deux caporaux du 18^e léger. Le général s'adresse en ces termes aux militaires placés sous ses ordres :

Ces détails ne peuvent laisser aucun doute sur la conduite louable tenue par ces deux caporaux dans les circonstances dont il s'agit. Elle a paru au général en chef (Changarnier) leur mériter une récompense.

En conséquence, ces caporaux vont être nommés sergents.

Vous porterez à la connaissance de la troupe sous vos ordres, ces faits, ainsi que la décision du général en chef.

Ainsi donc, caporaux qui voulez être sergents, allez au cabaret faire causer un socialiste, entraînez-le tout doucement au poste le plus voisin en paraissant abonder dans ses opinions et puis faites-le arrêter en l'accusant de tentative d'embauchage. Quant à vous, honnêtes et braves sous-officiers, qui gagnez misérablement votre grade dans les ennuis du service des places ou sous le soleil meurtrier de l'Afrique, crachez sur vos galons et arrachez-les, s'ils deviennent la carte de passe des mouchards et des agens provocateurs.

Les démocrates de Berlin doivent célébrer, le 18 mars, l'anniversaire de la révolution prussienne, malgré que, comme la nôtre, elle ait été escamotée.

Il ne paraît pas que M. le président de la République ait le cœur meilleur que la tête.

Les deux avocats qui plus spécialement que tous autres ont défendu les malheureux accusés de juin devant les conseils de guerre, sont les citoyens Bac, représentant du peuple, et Madier de Montjau aîné. Tous deux ont eu la douleur de voir plusieurs de leurs clients envoyés au bagne, malgré leurs éloquents efforts, et chaque jour ils reçoivent de nouveaux et navrants détails, sur les traitements indignes dont les vaincus des barricades sont l'objet dans la geôle méphitique de Rochefort.

Il y a quelques jours, les deux honorables défenseurs adressèrent une demande d'audience collective au citoyen Louis-Napoléon pour obtenir de lui un adoucissement de peine. Ils viennent de recevoir une réponse écrite par un secrétaire et personnelle au citoyen Bac. On lit dans cette lettre que le président de la République le recevra, mais... tout seul.

C'est qu'on ne veut pas avoir de témoins quand on parle. C'est qu'on veut pouvoir, comme dans l'affaire de l'amnistie, dire que le solliciteur a mal compris, et qu'on n'a pas fait de promesse.

Nous apprenons que le journal le Peuple vient de s'inscrire le premier pour une somme de 100 francs, en tête de la souscription pour payer l'amende de 1,000 fr. dont le journal la Révolution Démocratique et Sociale a été frappé.

En présence de cette initiative intelligente et patriotique, nous ne nous rappelons la polémique trop personnelle qui s'était engagée, il y a quelque temps, entre les deux organes les plus avancés de la République démocratique et sociale, que pour répéter : Soyons unis et nous serons invincibles.

Les clubs, à moitié tués à Paris par les persécutions de la police et du parquet, laissent derrière eux une longue traînée de procès. Un des plus importants va se juger devant le jury dans quelques jours. Cette fois c'est le citoyen Madier de Montjau qui comparait sous la prévention redoutable d'excitation à la guerre civile et à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Le procès-verbal du commissaire de police prête à l'orateur d'odieuses et absurdes paroles; mais on sait la fidélité sténographique des commissaires de police.

L'autorité paraît mettre de la passion dans cette affaire, et cette passion s'explique par l'importance de la discussion qui a donné lieu au procès. Cette discussion, en effet, qui a eu lieu au club populaire de la rue de l'Arbalète (faubourg Saint-Marceau), a eu pour résultat de ruiner, dans le 12^e arrondissement, l'influence trop rapidement croissante du sieur Pilatée, jeune orateur du genre chrétien sur le talent incontestable et l'audacieuse habileté duquel le parti jésuitique fondait les plus brillantes espérances.

Madier de Montjau jeune se défendra lui-même, assisté de son frère aîné.

Nous croyons savoir que cette affaire prendra des proportions importantes, par une inscription de faux contre le procès-verbal.

Encore un soufflet tout chaud sur la joue pâle et amaigrie du citoyen Léon Faucher, ou, si vous aimez mieux, un démenti de plus à ajouter à tous ceux donnés déjà à notre bilieux ministre de l'intérieur, pour cause de calomnie officiellement insérée dans le Moniteur, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de Février dans plusieurs communes de France. Ah ! M. Faucher, M. Faucher ! quand donc aurez-vous rendu tout le venin dont vous infectez la société ? Ce soufflet, le voici : M. le ministre, vous avez récemment licencié deux compagnies de la garde nationale de Toulouse. Pourquoi cette faveur à deux compagnies et non pas à toute la milice toulousaine ? Parce que, dites-vous, la majorité appartient à ce que vous et vos pareils appelez la République honnête et modérée, tandis que les compagnies frappées sont infectées de la peste du

socialisme. M. Faucher, vous en avez menti : presque toute la garde nationale de Toulouse, réunie à la cathédrale de la ville, a crié, après le service divin : Vive la République démocratique et sociale ! Et sociale ! entendez-vous bien, M. Faucher ?

Chronique locale.

On nous écrit de la Mulatière que le bonnet phrygien surmontant l'arbre de la liberté de cette paroisse, a été enlevé mardi par les soldats du génie. Pourquoi emploie-t-on notre brave armée à ces fâcheuses missions ? Ce n'est pas par les mains des soldats de la République, mais par des mains mercénares et flétries qu'on devrait faire renverser le symbole de notre indépendance !

La Société des Travailleurs-Union de la Croix-Rouge, qui enregistre chaque jour de nouvelles adhésions, prévient ses actionnaires de St-Georges, qu'elle va fonder un nouvel établissement dans ce quartier. Une assemblée générale aura lieu dimanche à cet effet, dans le local du citoyen Morlon, marchand de vin, barrière de Trion, à St-Just.

On nous raconte une chose incroyable, tant elle est ridicule. Les frères ignorantins de la Guillotière, qui ont été remplacés par des instituteurs laïques, n'ont pas quitté la commune. Ils habitent un fort joli local près du Lac. Pour amener l'eau à leur moulin, qui était à sec, ils auraient imaginé de chamarrer leurs élèves de signes honorifiques. Une sorte d'organisation militaire régnerait dans leur classe : les caporaux, les sergents, les officiers, rien n'y manque. Chacun aurait sa décoration distinctive. Le chef, singeant Bugeaud, porterait en sautoir une écharpe tricolore, à franges dorées. Si le fait est exact, il faut que les disciples de la salle soient vraiment aux abois pour recourir à de telles mascarades.

Il y a vraiment des gens qui gagnent à changer de maître. Sous le préfet Jayr, il y avait un homme connu pour un intrigant, occupant deux places importantes dont l'une, vraie sinécure, avait été créée exprès pour lui. Qui le croirait ? Il est encore mieux en cour sous le président de la République que sous la monarchie. Nous apprenons que ce personnage, qui a chaudement prôné la candidature du prince Bonaparte par la création d'une canard, vient d'en être généreusement récompensé. Il est devenu le bras droit d'une de nos principales autorités, qui lui a confié le soin d'imprimer ses actes, l'a fait son conseiller intime, et va le placer en tête d'une commission chargée de surveiller des commandes pour l'Etat. Cet enfant gâté du pouvoir doit devenir, dit-on, grand ordonnateur de la police. Il est question aussi de placer en tête d'une entreprise industrielle de l'Etat le père d'un journaliste réactionnaire. Il faut convenir que nos hommes du passé se rattrapent bien du petit interrègne qu'ils ont eu à subir pendant quelques mois.

Un banquet fraternel des travailleurs de la campagne aura lieu dimanche 25 mars à Soucieu-en-Jarrest. La commission invite à y assister tous les patriotes des communes circonvoisines et de Lyon. Le prix d'entrée est de 1 fr. On trouve des cartes et on dépose les toasts chez le citoyen Gudin, rue Quatre-Chapeaux, 14.

Un de nos correspondants du département de l'Ain nous écrit de Lagnieu, que les royalistes se donnent beaucoup de mouvement en vue des prochaines élections. Les journaux réactionnaires font leur besogne ; les prêtres fulminent en chaire contre ces funestes doctrines qui ébranlent la société jusque dans ses fondements. L'usure, le fanatisme et le blason se coalisent. De cet accouplement monstrueux résultent des candidatures vraiment phénoménales, telles que Jayr, le préfet de Louis-Philippe ; d'Angeville, le pritchardiste, et Paul Tonduf, le fils de M. le préfet de l'Ain, S'ils pouvaient passer !

Nouvelles étrangères.

Italie.

NAPLES. — Ferdinand, le bombardier de Messine, vient d'adresser aux Siciliens des propositions tendant à les faire rentrer sous le joug, et auxquelles il est probable que les diplomates français et anglais donneraient leur assentiment. La Sicile serait constituée en royaume séparé, sous la suzeraineté du roi de Naples, ayant un ministère particulier ; Ferdinand se réserverait toutefois la disposition des armées de terre et de mer. Parmi les autres avantages qu'offre Ferdinand, sont : la liberté de la presse, avec des lois répressives, et la religion catholique comme religion de l'Etat. — Il est probable que les Siciliens repousseront ces propositions dérisoires.

VENISE, 6 mars. — Le soir, l'agitation continue dans la ville. On bat la générale dans toutes les rues.

TURIN, 15 mars. — La guerre est imminente ; 120,000 hommes vont entrer en campagne. La famille royale se rend en Savoie.

Charles-Albert part pour Alexandrie ce soir. La brigade de Savoie et toutes les troupes de la garnison se dirigent vers la frontière. On prétend qu'un envoyé a été expédié à Radetzki pour rompre l'amnistie. Beaucoup de gens considèrent tout ceci comme une comédie.

Allemagne.

Bien que les bulletins officiels n'aient pas encore confirmé la victoire que nos correspondants de Vienne annoncent avoir été remportée par les Hongrois, nous croyons ce fait très-vraisemblable, sinon authentique.

En effet, la Gazette d'Augsbourg, non suspecte de partialité en ce qui concerne la cause hongroise, parle elle-même d'une grande victoire remportée vers la Theiss par Dembinski sur les impériaux. La même feuille ajoute que la Transylvanie tout entière, à l'exception de Hermannstadt et de Cronstadt, est soumise à Bem.

L'opinion de la Gazette d'Augsbourg est que si le bruit du succès des Hongrois se confirme, la Pologne se mettra en insurrection.

En Saxe, dans la séance de la seconde chambre du 8, une motion a été faite pour que les soldats fussent libres de fréquenter les sociétés républicaines, si cela leur convient. L'auteur de la proposition a soutenu que les sociétés républicaines ne pouvaient être légalement défendues, et qu'il ne pouvait être porté atteinte au droit de réunion que possèdent tous les citoyens.

Belgique.

La démocratie belge qui si longtemps, pour les observateurs superficiels, a paru plongée dans l'apathie, va reprendre sa place au sommet de l'opposition et ouvrir une rude campagne contre les monarchistes et les obscurantistes. La société patriotique de l'alliance de Bruxelles annonce par sa commission directrice, pour demain jeudi, une assemblée générale.

L'Association Fraternelle de l'Industrie Française croit devoir prémunir de nouveau les travailleurs démocrates contre les manœuvres que l'on met en usage pour arrêter le développement du principe d'association.

Des industriels, profitant de l'empressement que met le public à s'approvisionner dans les établissements démocratiques, décorent leurs boutiques d'un titre mensonger et tendent ainsi un véritable piège aux personnes qui ignorent cette indigne supercherie.

Trois de ces boutiques, l'une aux Brotteaux, les deux autres aux environs du magasin social de la cour Saint-Crépin, portent l'enseigne d'Epicierie Fraternelle. Une quatrième, ouverte récemment dans la rue Saint-Georges, et renchérissant sur les autres, a pris pour inscription : Epicierie Fraternelle et Démocratique.

Il importe que les consommateurs sachent à qui ils accordent leur confiance. C'est pour les mettre en garde contre l'espèce de fraude qui vient d'être signalée, que les travailleurs sont avertis que les divers établissements tenus par la société portent pour inscription le titre entier de l'Association, c'est-à-dire : Association Fraternelle de l'Industrie Française.

L'Association saisit cette occasion pour rappeler au public que les magasins d'épicerie sont situés : rue Neyret, n. 53, rue Hoche, n. 7, à la Guillotière, et cour Saint-Crépin, à l'extrémité de l'impasse de la rue de l'Hôpital.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

Etude de M^e NEYRET, avoué à Lyon, y demeurant, quai Humbert, 12.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Jean Claude Dorel, qui était négociant à Lyon.

Le mardi vingt mars 1849, à dix heures du matin, et au domicile qu'avait habité le sieur Dorel, situé à Lyon, petite rue des Feuillants, n. 5, au deuxième étage, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur de Lyon, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers dépendant de la succession dudit sieur Dorel, consistant en lits, table, chaises, poêle, fauteuils, commode, bergères, linge de table, vaisselle et charbon, ustensiles de ménage, tonneaux, étagères, bouteilles, etc., etc.

Cette Vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, en date du trois février mil huit cent quarante-neuf, enregistrée et expédiée en forme exécutoire, et à la requête de la Dlle Chassipolet, héritière bénéficiaire.

Il sera perçu, en sus du prix de vente, cinq centimes par francs.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET, Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans-odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

LIBRAIRIE DE CHARAVAY FRÈRES.

Quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

Statuts de la Banque du Peuple 10 c.
Les Malthusiens 5

AVIS.

L'Association Fraternelle des producteurs, a l'honneur de prévenir le public, que les citoyens qui désireraient prendre des actions, pourront s'adresser au siège de la Société, rue Duphot (ex-rue de Chartres), 19, à la Guillotière.

Les actions sont de 1 franc.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc. par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES.

Extraites du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI, Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. On ne saurait mettre en doute les services que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercurel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-dérangeante et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.